



## Demande d'autorisation

### Installation d'un stand ou métier lors de la Fête des Vendanges de Lutry (27 au 29 septembre 2024)

Le présent formulaire doit être complété en caractères d'imprimerie et retourné, par courrier ou par e-mail, accompagné des pièces complémentaires, **avant le 15 mai** à :

**Police Lavaux, route de Lavaux 216, 1095 Lutry  
contact@apol.ch**

Si la demande est faite au nom d'une société, merci d'indiquer l'identité de son administrateur.

Société : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mobile : .....

#### ▪ Type d'activité

Stand de nourriture  Stand de jeux  Stand de tir

Manège :  enfants  adultes

Nom : .....

Descriptif : .....

#### ▪ Données techniques

· **Dimensions du métier ouvert** (avec envol, auvents, timons, escaliers, etc.)

Longueur : ..... m

Largeur : ..... m

Hauteur : ..... m

Diamètre : ..... m

Caisse : ..... m x ..... m

- **En plus du stand ou du métier, indiquer les installations ou appareils supplémentaires** (parasols, réfrigérateurs, barbe à papa, coup de poings, etc.)

Genre : .....

Longueur : ..... m

Largeur : ..... m

Hauteur : ..... m

- **Puissance électrique nécessaire**

Ampères (A) : ..... Volt (V) : .....

Kilowatts (KW) : .....

- **Type de raccordement électrique** (Triphasé)

Standard (nombre) : T15 ..... J15 ..... J40 ..... J75 .....

Européen (nombre) : CEE ..... CEE32 ..... CEE63 ..... CEE125 .....

- **Utilisation de moyens d'amplification du son** (sono, micro, etc.)

Oui  Non

#### ▪ **Informations complémentaires**

- **Déchets** : seuls les sacs à poubelles officiels (taxés) peuvent être utilisés.
- **Feu** : tous les métiers doivent être équipés d'un extincteur adapté à leur stand et/ou une couverture d'extinction.

Veillez joindre au présent formulaire un plan détaillé, une photo récente du stand ou métier et une attestation de sécurité pour les carrousels (ex : certificat TÜV).

**Les demandes incomplètes, approximatives ou parvenant hors délai, ne seront pas prises en considération. Il en ira de même si des créances échues sont encore impayées par le demandeur auprès de la Commune de Lutry (art. 23 Dodp).**

L'autorisation de la Municipalité d'installer un métier ou un stand lors de la Fête des Vendanges de Lutry vous sera le cas échéant communiquée le 15 juillet au plus tard.

Date : .....

Signature : .....